

DELIBERATION N°8 EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept du mois de Mars à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Thermes de DIGNE-LES-BAINS, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Francis KUHN, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Marie-José MAGAUD, Céline OGGERRO-BAKRI, Gilbert REINAUDO, Michel BLANC, Francis KUHN, Olivier LAMARQUE, Anthony LORION

Excusés : Bernard TEYSSIER, Michel BLANC, Gilbert RISSO,

Le quorum est atteint

Présence de : Véronique LEMER, Directrice de la Régie des Thermes.

Invitée : Cécilia Chevallier : Directrice Générale des services de Provence-Alpes-Agglomération

Est nommée secrétaire de séance : Véronique LEMER

Objet : Prime de partage de la valeur

Monsieur Francis KUHN donne la parole aux représentants du personnel, Mrs Lamarque et Lorion :

Les représentants du personnel expriment la déception du personnel de ne pas avoir obtenu de prime en fin de saison dernière. En effet, celle-ci était conditionnée au résultat financier de l'année.

Afin de donner un coup de pouce au personnel, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'allouer aux salariés éligibles une prime de partage de la valeur de 150,00 € brut. Cette prime pourrait être attribuée au personnel :

- Ayant travaillé plus de 6 mois en 2023 ;
- En poste en avril 2024 ;
- Proratisée selon le temps de travail ;
- Diminuée des absences pour maladie et/ou convenance personnelle.

Le coût global d'attribution de la prime est estimé à environ 8 000,00 € pour l'ensemble du personnel concerné. Un courrier cosigné par le Président et la Directrice sera joint à chaque bulletin de salaire du mois d'avril 2024 pour expliquer cette prime.

Selon les résultats financiers en fin d'année 2024, le Conseil d'administration pourra à nouveau se saisir du sujet pour un complément.

Le Conseil d'Administration après délibération à l'unanimité,

approuve la prime de partage de la valeur d'un montant de 150,00 € brut par salarié éligible, et ses conditions d'attribution.

Francis Kuhn

Président

REGIE DES THERMES

04000 DIGNE LES BAINS

Tél. : 04 92 32 32 92

N° Siret 538 052 044 00012